

**OBJET : REMBOURSEMENT DES INDEMNITES JOURNALIERES
RECHUTE CITIS**

**DELAI DE TRANSMISSION : 90 jours maximum à
compter du début de l'évènement**

PIECES A INTEGRER DANS L'APPLICATION CNP-STATUAL

◇ **Rechute d'accident de service, de trajet ou Maladie Professionnelle**

- Enquête administrative (formulaire CDG)
- Rapport hiérarchique (formulaire CDG)
- Déclaration circonstanciée de l'agent (formulaire CDG)
- Certificat médical de rechute volet 1
- Bulletins de Paie couvrant la période d'arrêt
- Arrêté de décision administrative

A noter :

Une expertise médicale peut-être demandée en cas de rechute d'accident de service, trajet ou de maladie professionnelle en fonction des circonstances de la rechute.

Cette expertise est prise en charge par la CNP si l'agent est en arrêt dans le cas contraire, elle reste à la charge de la collectivité.